

15 décembre 2020

ACCOMPAGNER LA NUMERISATION DES COMMERCANTS

Dans le cadre la crise sanitaire liée au Covid19, le Gouvernement a mis en place des mesures afin de soutenir et accompagner **la numérisation des petites entreprises**. Dans un contexte de restrictions sanitaires, l'objectif est de permettre aux commerçants, artisans, restaurateurs de développer leur activité en ligne afin de la maintenir et à la développer.

Ainsi, au travers du plan **France Relance** notamment, plusieurs aides ont été proposées et mises en place dès le début du confinement.

Accompagner les entreprises dans la numérisation

Une campagne massive de sensibilisation a été mise en place :

- 60000 entreprises sont en cours de contact par la CCI (chambre de commerce et d'industrie) et la CMA (chambre des métiers et de l'artisanat) ;
- **L'action France Num** qui accompagne la numérisation des TPE assure la diffusion en continu des **initiatives numériques** à destination **des entreprises**.

Ainsi, des dispositifs d'accompagnement et de formation au numérique prévus par le plan France Relance seront mis en place dès le début d'année 2021 :

- Des **actions de formation gratuites pour les entreprises** seront mises en place dès le début de l'année afin d'accompagner et encourager les TPE à passer au numérique au regard de leurs besoins ;
- Une campagne omnicanale afin de répondre aux besoins des TPE. Un **MOOC** (formation gratuite en ligne) sur le thème « numériser ma PME » débutera le 15 janvier prochain en partenariat avec France Université Numérique. Pour les modalités des cours et des inscriptions cliquez [ici](#) ;
- Dans le plan **1jeune1solution**, un **Pass numérique vers l'emploi** a été mis en place, il permet à tous les jeunes de faire sur leurs acquis et se former aux **compétences numériques** attendues sur le marché du travail ;

Contact Covid19 :

Huguette.tiegna@assemblee-nationale.fr

06.37.18.91.14 – 06.73.35.73.10

06.73.35.72.15 – 06.73.35.72.15

Accompagner financièrement les entreprises

Afin d'accompagner et soutenir les entreprises, notamment les TPE, fermées pendant le confinement une aide financière a été mise en place :

- **Le chèque numérique** : Lors du confinement, un système de vente dit en « Click&Collect » a été mis en place pour soutenir les entreprises et leur permettre une solution alternative à la vente de leurs produits tout en étant fermées administrativement. Ainsi, pour impulser cet élan de numérisation des commerces, le Gouvernement propose un chèque numérique. Cette aide, d'un montant de **500€** permet de couvrir des coûts liés au lancement d'une activité en ligne (création d'un site internet, adhésion à une plateforme en ligne, acquisition d'un logiciel). Cette aide, sera accordée sur la présentation de facture à [l'Agence des services et de paiement](#) et sera versée **dès janvier 2021**.

Contact Covid19 :

Huguette.tiegna@assemblee-nationale.fr

06.37.18.91.14 – 06.73.35.73.10

06.73.35.72.15 – 06.73.35.72.15



HUGUETTE

TIEGNA

Députée de la deuxième circonscription du Lot



Les liens utiles

- Le guide numérique pour les commerçants : <https://www.francenum.gouv.fr/files/2019-06/GuideNumeriqueInternetCommerçants-FranceNum.pdf>
- Conseils pour réussir sa stratégie numérique : <https://www.francenum.gouv.fr/comprendre-le-numerique/artisans-commerçants-independants-comment-maintenir-une-activite-economique>
- Plan de numérisation des entreprises : <https://www.economie.gouv.fr/files/files/2020/DP-Numerisation-des-commerces.pdf>
- Le plan France Relance : [France Relance : découvrez les priorités du plan | Gouvernement.fr](#)

Contact Covid19 :

Huguette.tiegna@assemblee-nationale.fr

06.37.18.91.14 – 06.73.35.73.10

06.73.35.72.15 – 06.73.35.72.15